							_			4	Anı	née	uı	niv	ers	itaiı	re 2	:02	0-
ом							_				Fic	he	d'i	de	ntit	é/F	⊃ag	es	1
SE DE_								_		-							D	os	SI
	SIER DE CANDID. UTRES QUE LES I EUROPÉI	-	SSA	NTS D	ES E	ETAT	S MI	EME	BRE	SD	EL		_	_				TE jan	
L	'ESPACE ÉCONO! OU DE LA PRIN															Ν	réser I°		
□ D i □ D i (intitu	ée de spécialisat FMS : Diplôme o FMSA : Diplôme o ulé exact : aires d'un diplôme	de formati de formati	on m	nédica nédical	le sp e sp	oécia oécia	lisé lisé	e (d e ap	of. p	ara ofor	gra ndie	phe (cf.	3.0 pa	ara()	(cf.	he 4 Anr	nexe	es 1	11)
de spécia de forma médicale Les titula	alisation complém tion spécialisée a spécialisée (D.F.N ires (ou inscrits) à u	entaire (D. pprofondie M.S.) ou de une attesta	I.S.C (A.F forr tion c	C.), les F.S.A.) nation de form	titul ne p méd atio	aires euve dicale n spé	ou ent s e speciali	les 'ins écia isée	insc scrir alisé (A.	crits e a ée a F.S.	a à ux d ppr) ne	une diplé ofoi peu	atte òme ndi ver	esta es c e (C nt po	ation de fo D.F.N ostu	n orma 1.S. <i>A</i> ler u	ntion A.). In D.	ı .F.M	1.S
	d'obtention le _																		
■ Туре	d'inscription :	□ procéd (conting	ure g ent n	général ational)	е	(joir	□ (ndre l	dan: l'Anr	s le nexe	cad 1B	re c sign	d'un ée p	acc ar le	ord es re	de e espoi	coop nsabl	érat les fr	ion anç	(1 ais
VISA [D'ENTREE : où le d	emanderez	z-vou	ıs ? Pa	ys:					_ V	'ille	:							
S.C.A	.C. :				Pay	'S									I		((Cf. 1	J)
Mél du	SCAC :				@														_
Diplôn postu	ne lé □ Médecine □ Pharmacie		_			N N			DFM DFM			//A				N N	9* NC	_	atio
Au titre	e de la coopération	avec l'univ	ersite	é de											9 (* en	tourez	la bonr	(Cf	
■ 1 - ET/	AT CIVIL	☐ Homme	· 🗆 I	Femme)				(6	en le	ttres	maju	scu	les)	(0	.00.02	u 50		
1.1	. NOM DE NAISSA	NCE :															Ш	\perp	
	Prénoms																		
	Pour les femmes (Epouse de)	mariées										Ш				<u></u>	Ш		
	Nom usuel (le ca	s échéant)	. 1	11	1		1			Ī			I		1	1		1	
	Né(e) le	mois	Ш	année		à	•					-	⊃ay	'S	•	-			
1.2	. Nationalité actuel					_			С	ode	:	 		1	(cf.	Ann	exe	1J)	_
	Avez-vous une do ▶ (joindre de Bénéficiez-vous de la company)	ouble national photocopie u statut de la photocopie	de la(d réfu du do	des) pièc Igié (Ol ocument (e(s) d u ass officie	l'identi similé el en c	é ou e) en ours d	du(de Fra de va	que es) pa ance alidité	elles asse _l e ? é atte	: bort(□ stan	s) tra NC t de d	duite N e st	e en atut)	_et_ frança		cf. An		_
1.3	. Adresse permane	nte et com	Diele																-
1.3	. Adresse permane																		-
1.3	Ville : Pays :																		-

à écrire lisiblement en **lettres majuscules avec point et tiret haut ou tiret bas**Nota : La Faculté de Médecine de l'Université de Strasbourg et les universités d'accueil postulées utiliseront votre adresse électronique pour toute communication avec vous

@

(1) En présentant la **photocopie de l'Annexe1B** signée par les autorités françaises, le candidat ne pourra postuler, en cas d'admissibilité, que les postes ouverts à la **coopération**. Il ne pourra en aucun cas prétendre à un poste ouvert au titre de la procédure générale.

Mél:

NOM	PRÉNOM	N°			
■ 2-	DIPLOME DE DOCTEUR EN MEDECINE OU EN PHARMACIE OBTENU AVANT LE	= 15 JA	NVIE	R 20	20
	Au 15 janvier 2020, je suis titulaire du : ☐ doctorat en <i>médecine</i> ? ☐ doctorat <i>en pharmacie</i> ? ☐ OUI (joindre copie du diplôme) / obtenu le à		_		
3 -	POUR LES CANDIDATS A UN DFMS : ETUDES DE SPECIALITE EN COURS (
	3.1. J'ai commencé la spécialité de (intitulé exact) depuis le	hospitation : A hospitation ho	Anne: aliers tion c rtient ture. COUF	(join de for don RS	rma- c de
4 -	POUR LES CANDIDATS A UN DFMSA : DIPLOME OU TITRE DE MEDECIN OU	•		•	
	SPECIALISTE OBTENU <u>AVANT</u> LE 15 JANVIER 2020 4.1. Au 15 janvier 2020, je suis titulaire du diplôme de spécialité ou du titre de spécialité du diplôme : dans la discipline/spécialité : obtenu le à (ville)Pays (
	obtenu le à (ville) Pavs ()
	4.2. Ce diplôme/ce titre permet-il l'exercice de la profession de médecin ou de phar dans le pays d'origine du candidat ou dans le pays d'obtention du diplôme ? □ OUI □ NON	rmacier	n sp é	éciali	
	⇒ Si vous ne possédez pas le diplôme de spécialité et même si vous avez termir vos semestres hospitaliers de spécialisation (cf. 3.3), votre candidature es DFMSA pour la rentrée 2020-2021				
	4.3. Je souhaite postuler en France en 2020-2021 : le D.F.M.S.A de	(cf.	ann	exe 1	11)
5 -	SEJOUR D'ETUDES EN FRANCE (déjà effectué avant octobre 2019 ou en cou				,
	Complétez obligatoirement l'Attestation sur l'honneur ci-jointe : ANNEXE 1C				
■ 6-	CONNAISSANCE DU FRANÇAIS Étes-vous titulaire d'un diplôme/attestation de connaissance du français-niveau B □ OUI □ NON Lequel?				
	□ OUI □ NON Lequel? Vos études de médecine/de pharmacie sont-elles totalement enseignées en fran □ OUI □ NON Si NON aux 2 questions précédentes, vous devrez impérativement obtenir cette at le 15 avril 2020. Aurez-vous une date d'épreuve de français avant le 15 avril 2020 □ OUI □ NON	testatio		avaı	nt
■ 7-	OBLIGATIONS VACCINALES Étes-vous en règle avec les obligations vaccinales (cf. Annexe 1L) ? ☐ OUI ☐ NON (à régulariser d'urgence)				
■ 8-	RESPECT DE LA LAÏCITE DANS LES SERVICES HOSPITALIERS Avez-vous pris connaissance de l'annexe 1M ? OUI NON Engagez-vous à la respecter ? OUI NON				
et suis de fra ciplina Conformé obtenir co supérieur	ste sur l'honneur l'exactitude des renseignements cochés ou complétés sur ce for conscient(e) que tout renseignement inexact ainsi que toute information omise con ude qui provoquera l'annulation immédiate de cette inscription et cela sans préjuge aires ou pénales qui pourraient être engagées par les autorités françaises compéter ment à la loi "Informatique et Libertés" art 39, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Sommunication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - Dire et l'insertion professionnelle - Mission des formations de santé / DGESIP A-MFS - 1 rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05	nstituen er des p nces à i si vous souh	t une cours mon aitez ex	e tent suites enco	ative s dis- ontre.

DATE LIMITE
15 janvier 2020

D.F.M.S. ou D.F.M.S.A.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE (constituez <u>UN SEUL dossier complet</u>)

Vous devrez obligatoirement joindre tous les documents suivants dans votre dossier de candidature (article 6 de l'arrêté du 3 août 2010 modifié).

Tous les documents (y compris les photocopies) doivent être au format A4 (21x29,7 cm)

Nota 1 : Les candidats apatrides, réfugiés politiques ou bénéficiaires de la protection subsidiaire justifiant de leur statut en France, se reporteront au point D

Nota 2 : Laissez vos <u>documents libres</u> : pas d'agrafe, pas de trombone, pas d'attache pour papier et pas de ruban adhésif (type "scotch")

Nota 3 : Ne pas joindre de documents originaux (à garder pour l'inscription définitive en septembre 2020)

Nota 4 : A défaut de pouvoir faire attester la "copie conforme" par un organisme officiel, vous pourrez établir "la conformité sur l'honneur" que vous signerez

A) Documents à joindre par tous les candidats

1 pochette plastique transparente dans laquelle vous insérerez dans l'ordre suivant de présentation :

- 1 coupon réponse international en cours de validité à acheter dans les bureaux de poste en France ou à l'étranger; si vous ne pouvez vous en procurer parce qu'il n'est pas en vente, ce qui est le cas de certains pays, vous n'aurez pas à le joindre à votre envoi
- puis les pages 1 et 2 du dossier N°1 dûment remplies et signées
- puis les documents selon le cas, précisés aux points 1 à 23 ci-dessous.
- 1 photocopie lisible de la(des) pièce(s) d'identité (carte d'identité nationale ou passeport en cours de validité).
- certificat de nationalité ou tout document officiel attestant la nationalité, l'un ou l'autre datant de moins de 6 mois au 15 janvier 2020 (traduction en français le cas échéant). Si double nationalité, veuillez joindre la photocopie des deux passeports / pièces d'identité.
- 2A attestation sur l'honneur de nationalité selon le modèle de l'Annexe 1F
- 3A attestation sur l'honneur d'inscription établie de façon manuscrite selon le modèle de l'Annexe 1C
- 3B attestation sur l'honneur de scolarité ou d'activité en 2018-2019 et 2019-2020 : Annexe 1G
- 4 photocopie certifiée (conforme) à l'original du relevé détaillé du cursus de formation spécialisée effectué à ce jour, établi par l'organisme compétent du pays où cette formation a été accomplie, selon le modèle de l'Annexe 1D (DFMS ou DFMSA) ou toute attestation officielle reprenant le texte sur en-tête de la Faculté
- 5 photocopie certifiée (conforme) à l'original de la traduction en français de ce relevé (1)
- 6A lettre personnelle de motivation adressée à "Monsieur le Coordinateur", rédigée à la main et de façon lisible sur papier libre faisant apparaître votre projet professionnel, vos objectifs en terme de formation ou de complément de formation ainsi que l'acquisition d'éventuelles techniques et l'intérêt de la formation postulée pour le développement des structures de santé du pays d'origine au candidat où du pays où il exercera,
- 6B un curriculum vitae détaillé selon le modèle de l'Annexe 1H.
- 7 joindre le **résumé en français** de votre thèse et le cas échéant de votre mémoire de spécialité et/ou de votre principale publication (avec tiré-à-part si possible ou photocopie/**Pas de CD**, ni la thèse en entier, ni la clef USB).
- 8 photocopie certifiée (conforme) du diplôme (ou titre) de docteur en médecine ou en pharmacie
- 9 photocopie certifiée (conforme) de la traduction en français (1) du diplôme(ou titre) de docteur en médecine ou en pharmacie
- 9A l'Annexe 1M d'engagement à respecter la laïcité et la neutralité lors de vos fonctions dans un hôpital français, à dater et à signer

B) En complément selon l'inscription postulée

B.1- Si vous postulez un DFMS

- 10 photocopie certifiée (conforme) de l'attestation officielle de l'autorisation d'exercice de la profession de médecin ou de pharmacien délivrée par les autorités compétentes du pays d'origine ou du pays d'obtention du diplôme ou du titre
- 11 photocopie de la traduction en français (1) de cette autorisation d'exercice.

ANNEXE 1A - suite

12B 12C		un certificat de scolarité original (hors de France) pour l'année 2019-2020 délivré par l'organisme compétent du pays dans lequel vous préparez votre spécialisation qui précisera le niveau d'études atteint et la spécialité postulée. En l'absence de ce certificat votre candidature sera refusée. traduction originale en français(1) du certificat de scolarité (hors de France) pour l'année 2019-2020. un certificat de scolarité original pour toute inscription dans une université française pour 2019/2020 tout document officiel (ministériel ou de la Faculté) confirmant la durée de la formation : cf. Annexe 1D
	E	3.2 Si vous postulez un DFMSA
14 15 16		photocopie certifiée (conforme) du diplôme (ou titre) de spécialiste en médecine ou en pharmacie photocopie certifiée (conforme) de la traduction en français (1) du diplôme(ou titre) de spécialiste photocopie certifiée (conforme) de l'attestation officielle de l' autorisation d'exercice de la profession de médecin ou de pharmacien spécialiste délivrée par les autorités compétentes du pays d'origine ou du pays d'obtention du diplôme ou du titre
		photocopie de la traduction en français (1) de cette autorisation d'exercice de la spécialité. un certificat de scolarité original pour toute inscription dans une université française ou étrangère pour l'année 2019-2020
	E	3.3 –Si vous avez été inscrit(e) dans une université en France (avant novembre 2019)
18 19		un certificat de scolarité délivré par l'université française auprès de laquelle vous avez été inscrit(e) avant novembre 2019 en précisant l'année d'étude et le(s) diplôme(s) postulé(s) photocopie certifiée conforme de l'attestation de réussite pour chaque diplôme obtenu en France.
C)	Si	vous êtes sélectionné(e) dans le cadre d'un accord avec une Faculté française
20		document justifiant d'un poste rémunéré, signé par le directeur de l'unité de formation et de recherche et le directeur du centre hospitalier universitaire ou de l'établissement de santé d'accueil en France qui compléteront l' Annexe 1B /document à fournir au plus tard le 15 avril 2020 (avec le dossier N°2)
D)	Po	our les apatrides, réfugiés politiques ou bénéficiaires de la protection subsidiaire
22		une pièce officielle justifiant de leur statut en France à défaut des pièces 4,5, 8 ,9 ,10 ,11 ,12 ,13 ,14 ,15 ,16 ,17, tout document ou attestation sur l'honneur à rédiger en français (ou avec une traduction en français)
23		le cas échéant les justificatifs 18 et 19 pour ceux ayant pris une inscription en AFS ou AFSA en France
agré	é a	documents écrits en langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction effectuée par un traducteur uprès des tribunaux français ou habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives d'un Etat e de l'union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.
JC .	Z	L'exemplaire complet du dossier (sans originaux), placé sous pochette plastique transparente, est à transmettre en un seul envoi au plus tard le 15 janvier 2020 :

DEPOT DU

- pour les candidats **ayant leur résidence en dehors de la France** en décembre 2019-janvier 2020 : au service de coopération et d'action culturelle de l'**ambassade de France** ou du consulat général français du pays de résidence
- pour les candidats *justifiant d'une résidence en France en décembre 2019 et janvier 2020* et les personnes justifiant du statut d'apatride, de réfugié politique ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire à :

Faculté de Médecine - Inscription en DFMS/DFMSA - 4 rue Kirschleger - 67085 STRASBOURG CEDEX

ANNEXES AU DOSSIER DE CANDIDATURE DFMS ou DFMSA

- Annexe 1A : Liste et ordre des pièces à joindre au dossier de candidature
- Annexe 1B : Attestation d'inscription dans le cadre d'un accord de coopération
- Annexe 1C : Attestation sur l'honneur pour les études effectuées (ou en cours) en France
- Annexe 1D-DFMS : Accord des autorités locales pour le séjour en France pour les DFMS
 Durée de la formation hospitalière pour la spécialité postulée
- Annexe 1D-DFMSA : Relevé détaillé du cursus de spécialité pour les postulants au DFMSA
- Annexe 1E : Relevé détaillé des semestres hospitaliers accomplis par le(la) candidat(e)
- Annexe 1F: Attestation sur l'honneur de nationalité ou de double nationalité
- Annexe 1G : Attestation sur l'honneur de scolarité ou d'activité en 2018-2019 et 2019-2020
- Annexe 1H : Présentation du curriculum vitae détaillé
- Annexes 11 : Codification des DFMS et DFMSA et places ouvertes en 2019-2020 : l'arrêté ne sera connu qu'en janvier 2020
- Annexe 1L : Obligations vaccinales à entreprendre dès à présent
- Annexe 1M : Laïcité et neutralité à l'hôpital

DOSSIERS 1 et 2

ANNEXE 1B COOPERATION 2020 - 2021

D.F.M.S. ou D.F.M.S.A.

DATE LIMITE DE RECEPTION DU DOSSIER A STRASBOURG

15 avril 2020

INSCRIPTION DANS LE CADRE D'UN ACCORD DE COOPERATION

(à faire établir et signer par les autorités françaises de la Faculté <u>et</u> du Centre hospitalier d'accueil) (l'original sera à joindre si possible au dossier N°2 en avril 2020)

NOM de naissance : ☐ Madame ☐		
Prénom : Pour les femmes mariées : épouse (nom		
Nom usuel (le cas échéant) :		
né(e) le à		
nationalité(s)	et	_
originaire de la Faculté ☐ de Médeci		
de :Vill	e:F	Pays :
postule pour l'année universitaire 2020-20		
□ le DFMS □ le DFMSA de		
correspondant à une partie de la forma	ation dispensée en France	
dans le cadre d'un accord de coopération		
avec l' Université de		
et son U.F.R. de ☐ Médecine ☐ I		
et/ou l' établissement hospitalier de :	(4)	
Le(la) candidat(e) disposera d'un poste		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
dans le service de :		
dirigé par (nom du chef de service) :		
au centre hospitalier de :	Ville :	
relevant de la Faculté de Médecine de :_		
avec prise obligatoire de fonctions d'intern	ne (FFI) au : 🔲 2 novembre 2	020
pour une durée de 🗌 2 semestres		
financé par ☐ CHU ☐ Hôpital ☐] Conseil Régional □ Etat d'or	igine du candidat
☐ Association ou autre	:	
(1) Nous attestons que ce poste de F.F.I. 2020-2021 , au titre de la procédure génér	n'entre pas dans le contingent r rale, tel que publié au Journal Offic	national des places ouvertes pour l'année iel.
PARTIE A R	EMPLIR PAR LES AUTORITES F	RANÇAISES
Fait à	le,	
 Le Directeur Général (du CHU ou de l'établissement de santé) d'accueil (A) (si l'hôpital relève de l'AP-HP signature obligatoire de la DOMU) 	■ Le coordonnateur local de la spécialité postulée (A) Service agréé pour la phase 2 ? □ OUI □ NON	 Le Doyen de la Faculté (A) ayant passé l'accord de coopération ou pour la Région parisienne, dont relève le coordonnateur local
	Nom :	Nom :
Nom :	Prénom :	Prénom :
Prénom :	Faculté :	Faculté :
Signature :	Signature :	Signature :

ANNEXE 1C

Je soussigné(e)

D.F.M.S. ou D.F.M.S.A.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(à joindre obligatoirement à chacun des dossiers de candidature)

DOSSIER 1

DATE LIMITE DE RECEPTION DU DOSSIER A STRASBOURG

15 janvier 2020

		(nom et prénom du/de la candidat(e))	
Pour le	es femn	nes mariées (nom du mari) déclare sur l'honneur :	
Si	OUI		NON
1 -	(1)	Avoir pris une inscription en France à une formation conduisant à l'un des diplômes suivants : - D.I.S. (Diplôme interuniversitaire spécialisé) - D.I.S.C. (Diplôme interuniversitaire spécialisé complémentaire)	
2 -	(1)	Avoir pris une inscription en France pour une A.F.S. (Attestation de formation spécialisée) dans la discipline :(1) auprès de la Faculté de Médecine / Pharmacie de : du au et du au	
3 -	(1)	Avoir pris une inscription en France pour une A.F.S.A. (Attestation de formation spécialisée approfondie) dans la discipline :	
4 -	(1)	Avoir pris une inscription en France pour un D.F.M.S. (diplôme de formation médicale spécialisée) / Spécialité : année universitaire :/ Faculté de :(1)	
5 -	(1)	Avoir pris une inscription en France pour un D.F.M.S.A. (diplôme de formation médicale spécialisée) / Spécialité : année universitaire :/ Faculté de : (1)	
6 -	□ (1)	Avoir été inscrit(e) en France en 2018-2019 à l'Université de(1) diplôme postulé :	
7 -	□ (1)	Etre inscrit(e) en France en 2019-2020 à l'Université de(1) diplôme(s) postulé(s) :	
8 -	□ (1)	Avez-vous déjà été recruté(e) en qualité de stagiaire associé en France ? duauHôpital :	
9 -	□ (1)	Avez-vous déjà été recruté(e) en qualité de stagiaire bénévole comme observateur en France ? duauHôpital :	
10 -	□ (1)	Avez-vous déjà déposé une candidature au DFMS ou au DFMSA ? □ pour 2016-2017 ? □ pour 2017-2018 ? □ pour 2018-2019 ? □ pour 2019-2020 ?	
11 -	(1)	Avez-vous déjà renoncé à une précédente affectation en DFMS ou DFMSA ? Si OUI, pour quelle année ?	
Fait à		ligatoirement à l'arrière de cette Annexe 2C les certificats ou attestations de scolarité correspondantsle, ginale du candidat après avoir écrit en toutes lettres à la main : "J'atteste sur l'honneur l'exactitude	a des
inform		ci-dessus et connais les suites disciplinaires ou pénales que j'encours en cas de déclaration erroné	

DATE LIMITE DE RECEPTION DU DOSSIER A STRASBOURG

15 janvier 2020

ATTESTATION DE LA DUREE DE LA FORMATION HOSPITALIERE AUTORISATION DU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT DE POURSUITE DE LA FORMATION SPECIALISEE EN France CANDIDAT AU D.F.M.S.

[Ce formulaire peut être remplacé par une **attestation officielle** délivrée sous une autre forme par la faculté en reprenant la présentation ci-dessous]

Je soussigné(e),		uniquement
(2) Doyen : Nom	Prénom :	Mél :
(2) Secrétaire Principal * : Nom :	Prénom : .	Mél :
atteste que		
Mme / M		
né(e) le à	()
a commencé la spécialité de (intitulé ex	xact)	
en qualité de		
à la date du (jour/mois/année) :	/ 2 0	
Cette spécialité exige réglementa de semestres hospitaliers conformément aux dispositions offic rattraper dans l'établissement d'origine	(ou de mois hospital cielles ci-jointes ⁽¹⁾ [hors sta	ier) dans ladite discipline
(1) \begin{align*}	•	. ,
Ces obligations de hospitalières prend En conséquence, il restera à accompl		
semestre(s) ou	mois de stage.	
L'intéressé(e) finalisera sa formation sp	pécialisé avec délivrance du dip	lôme le
L'intéressé(e) a obtenu le diplôme auprès de la Facu		-
☐ J'autoriserai ☐ l'intéressé(e☐ ☐ Je n'autoriserai pas ☐ au 1er nove	e) à prendre ses fonctions en Fra embre 2020	ance
☐ Je validerai ☐ la formation☐ Je ne validerai pas ☐ effectués er	suivie et les semestres hospital n France à son retour au titre de	
Les objectifs pédagogiques à atteind (à compléter sur une page annexe)	re durant la formation en France	e sont les suivants :
Fait à, le		
	du signataire e	sible (avec nom, prénom et cachet de l'établissement) n en français si nécessaire)

⁽¹⁾ Joindre copie des dispositions officielles précisant la durée de **formation pratique** exigée pour ladite spécialité (en mois, en semestres ou en années)

^{*} Secrétaire Général ou Secrétaire Principal ou Responsable Administratif

⁽²⁾ A compléter obligatoirement

DATE LIMITE
15 janvier 2020

RELEVE DETAILLE DU CURSUS DE SPECIALITE EFFECTUE A CE JOUR EN DEHORS DE LA FRANCE CANDIDAT AU D.F.M.S.A.

[Ce relevé peut être remplacé par une **attestation officielle** délivrée sous une autre forme par la faculté en reprenant la présentation ci-dessous]

Je soussigné(e),
(nom et prénom)
Uniquement (2) □ Doyen □ Secrétaire Général
atteste que
Mme / M
né(e) le ((
a obtenu le diplôme de docteur une médecine une pharmacie en date du auprès de la Faculté de ()
a commencé la spécialité de (intitulé exact)
en qualité de
à la date du (jour/mois/année) :
a obtenu le diplôme de médecin spécialiste dans la spécialité de :
à la date duàà
A ce jour, l'intéressé(e) a effectué les stages hospitaliers spécialisés détaillés dans l' Annexe 1E .
Fait à, le

Signature (avec nom, prénom du signataire et cachet de l'établissement) (Doyen ou Secrétaire Général) (avec traduction en français si nécessaire)

(2) A compléter obligatoirement

P.J.: Joindre relevé détaillé des semestres / Annexe 1E

POUR D.F.M.S. et D.F.M.S.A.

RELEVÉ DETAILLÉ DES SEMESTRES DE STAGE DE SPECIALISATION VALIDÉS AU 15 JANVIER 2020

(A compléter et à signer par seulement le Doyen de la Faculté de Médecine de laquelle vous relevez)

N° Stage	Date de début (jour/mois/ année)	Date de fin (jour/mois/ année)	Durée (en mois) (1)		Service accueil	Hôpital (2)	Ville	Pays
1er								
2ème								
3ème								
4ème								
5ème								
6ème								
7ème								
8ème								
9ème								
10ème								
11ème								
12ème								
13ème								
14ème								
15ème								
16ème								
Total des	mois de stages ef	fectués (1)		mois	(1) II s'agit de	es stages effectués as été validés à ce	(même si éven iour)	tuellement

(2) En cas d'abréviation de l'hôpital, veuillez indiquer le nom complet au bas du tableau ou au verso de l'annexe 1E

Le Doyen de la Faculté (nom et prénom) (signature lisible, cachet original avec traduction en français si nécessaire)

le.	2019/2020
, :,	

DATE LIMITE

15 janvier 2020

D.F.M.S. ou D.F.M.S.A.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NATIONALITÉ OU DE DOUBLE NATIONALITÉ

	Je soussigné(e) (nom/prénom	n du candidat)		
	né(e) le	à	()	
	de nationalité	et évent	tuellement	
A - 🗆	atteste sur l'honneur posséd □ en première qua	er la nationalité suivante alité □ en deuxième qu		
	A1 - □ de l'un des Etats ci-	dessous membres de l'U		
	☐ Allemagne ☐ Autriche ☐ Belgique ☐ Bulgarie ☐ Chypre (hors parti ☐ Croatie ☐ Danemark ☐ Eire/Irlande ☐ Espagne ☐ Estonie ☐ Finlande ☐ France ☐ Grèce ☐ Hongrie	ie turque)	☐ Italie ☐ Lettonie ☐ Lituanie ☐ Luxembourg ☐ Malte ☐ Pays-Bas ☐ Pologne ☐ Portugal ☐ Roumanie ☐ Royaume-Uni ☐ Slovaquie ☐ Slovénie ☐ Suède ☐ République Tchèque	
	A2 - □ ou d'un Etat partie d	de l'Accord sur l' Espace é	économique européen	
	☐ Islande ☐ Liechtenstein ☐ Norvège A3 - ☐ de la Principauté d'A	Andorro		
	A3 - 🗆 de la Pillicipaule d	Andorre		
	A4 - □ de la Confédération	helvétique (Suisse)		
В - □	atteste sur l'honneur ne pa première ou en deuxième d	-	ationalités ci-dessus (A1, A2, A3, A4) en	
renseigne immédiat	ement inexact ainsi que toute in	nformation omise constituer s préjuger des poursuites di	complétés sur ce formulaire et suis conscient(e) que tont une tentative de fraude qui provoquera l'annulati lisciplinaires ou pénales qui pourraient être engagées p	ion
	Fait à	_, le		

Signature originale de l'intéressé(e) après avoir coché la lettre A ou B et le cas échéant la case correspondante en A1 à A4

DOSSIER 1

D.F.M.S. ou D.F.M.S.A.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE SCOLARITE ET/OU D'ACTIVITE (2018-2019 et 2019-2020)

Je soussigné(e) (nom/prénom d	u candidat)		
né(e) le	à		(
atteste sur l'honneur avoir occu	pé les activités suiva	antes :	
1 – durant la période du 1 ^{er} no	vembre 2018 au 31	octobre 2019 (Année 2	018-2019)
1.1. – scolarité :	de		
1.2. – activités hospitalières ☐ avoir exercé les fonctio ☐ en qualité de :	ons hospitalières	·	
☐ du	au	Hôpital	
enème année	it(e) à l'Université/Fa le de	aculté en 2019-2020	(Pays :
du	ons hospitalières au	Hôpital	2019-2020
2.3. – Sans activité hospitalièr Durant cette période j hospitalières. Quel éta	e n'ai pas été inscrit		
J'atteste sur l'honneur l'exact que tout renseignement inexact provoquera l'annulation immédia pénales qui pourraient être enga	: ainsi que toute info ate de cette inscripti	ormation omise constitue on et cela sans préjuger	nt une tentative de fraude qui des poursuites disciplinaires ou
Fait à, le		Signature ori	ginale du candidat

ANNEXE 1H DOSSIERS 1 et 2

D.F.M.S. ou D.F.M.S.A.

MODELE DE PRESENTATION DU CURRICULUM VITAE DETAILLE (à rédiger en langue française)

Veuillez établir votre *curriculum vitae* détaillé selon les rubriques suivantes en respectant l'ordre ci-dessous **A rédiger à l'ordinateur** pour une meilleure lisibilité et sur papier blanc

1 ■ CIVILITE

Nom, prénom(s), épouse de ...

Date, lieu et pays de naissance

Situation familiale et nombre d'enfants.

2 ■ COORDONNEES

Adresse permanente dans le pays de résidence

Téléphone (s) personnel et/ou professionnel

Messagerie(s) électronique (s) personnelle et/ou professionnelle

3 ■ TITRES ET DIPLOMES

Lister par ordre chronologique décroissant les titres et/ou diplômes obtenus, en précisant : la date d'obtention, l'intitulé (en langue française), le lieu d'obtention, l'organisme qui l'a délivré.

4 ■ SCOLARITE

Date et lieu de début des études médicales ou pharmaceutiques

Date et lieu d'accès aux études de spécialité

Date et lieu de fin des études de spécialité

5 ■ MEMOIRE(S) et THESE(S)

Lister par ordre chronologique décroissant les mémoires d'études et la thèse de médecine rédigés jusqu'à ce jour en précisant : la date, l'intitulé, la mention éventuelle, la faculté/université de rattachement.

6 **■ PUBLICATIONS**

Lister par ordre chronologique décroissant en les numérotant, les articles publiés (ou sous presse) à ce jour en précisant son titre, les noms et l'ordre des auteurs, le nombre de pages, la revue ou le périodique d'édition, date, avec ou sans comité de lecture.

7 ■ COMMUNICATIONS ORALES

Idem que pour les publications : titre de la communication, les noms et l'ordre des auteurs, l'intitulé de la manifestation, date.

8 ■ COMMUNICATIONS AFFICHEES / POSTERS

Idem que pour les communications orales.

9 ■ SEJOURS A L'ETRANGER

Lister par ordre chronologique décroissant le(s) séjour(s) effectué(s) en dehors de votre pays avec date, durée, lieu et statut.

10 ■ MANDATS ELECTIFS ET STATUT

Préciser par ordre chronologique décroissant les mandats électifs exercés au sein de la faculté, de l'université, du Centre hospitalier, avec dates de début et de fin.

Préciser le cas échéant vos éventuelles responsabilités ou présidences, vos éventuels mandats électifs civils ou militaires.

11 ■ PRIX ET DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Lister par ordre chronologique décroissant les prix et / ou distinctions obtenus en indiquant la date, la nature et l'organisme qui les a délivrés.

12 ■ SOCIETES SAVANTES, CULTURELLES OU SCIENTIFIQUES

Lister les diverses sociétés savantes, culturelles et/ou scientifiques auxquelles vous appartenez, avec le cas échéant les responsabilités que vous y exercez.

13 ■ **DIVERS**

14 ■ Le curriculum vitae doit être daté et signé par l'intéressé(e).

ANNEXE

Vous êtes prié(e) de joindre le **résumé en français** de votre thèse de médecine ou de pharmacie et le cas échéant de votre mémoire de spécialité et/ou de votre principale publication (avec tiré-à-part si possible ou photocopie, **pas de CD**, ni l'exemplaire complet de la thèse, ni de clef USB).

CODIFICATION ET PLACES des D.F.M.S. et des D.F.M.S.A. pour 2020-2021 (A) ■ 1 - MEDECINE **DFMS DFMSA Postes** DFMS+ Intitulé des diplômes D.E.S. Nouveau Régime Contingent Coopération Contingent Coopération **DFMSA** national national 1 - MEDECINE (A) **■ DISCIPLINE CHIRURGICALE** - Chirurgie maxillo-faciale MS 001N 9 MS 001N MA 001N 9 MA 001N MS 002N 9 MS 002N MA 002N 9 MA 002N - Chirurgie orale MS 003N 9 MS 003N MA 003N 9 MA 003N - Chirurgie orthopédique et traumatologique MS 004N 9 MS 004N MA 004N 9 MA 004N - Chirurgie pédiatrique option chirurgie viscérale pédiatrique MS 005N 9 MS 005N MA 005N 9 MA 005N - Chirurgie pédiatrique option orthopédie pédiatrique MS 006N 9 MS 006N MA 006N 9 MA 006N - Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique MA 007N - Chirurgie cardiovasculaire MS 007N 9 MS 007N 9 MA 007N 9 MS 0077N MA 0077N - Chirurgie thoracique MS 0077N 9 MA 0077N 9 MS 008N MA 008N 9 MA 008N - Chirurgie vasculaire MS 008N 9 MS 009N MA 009N - Chirurgie viscérale et digestive MS 009N 9 MA 009N MA 010N 9 MA 010N - Gynécologie obstétrique + Sénologie MS 010N 9 MS 010N Neurochirurgie MS 011N 9 MS 011N MA 011N 9 MA 011N Ophtalmologie MS 012N 9 MS 012N MA 012N 9 MA 012N - Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale MS 013N 9 MS 013N MA 013N 9 MA 013N 9 MA 014N - Urologie MS 014N 9 MS 014N MA 014N **■ DISCIPLINE MEDICALE** Allergologie MS 015N 9 MS 015N MA 015N 9 MA 015N · Anatomie et cytologie pathologiques MS 016N 9 MS 016N MA 016N 9 MA 016N Anesthésie-réanimation MS 017N 9 MS 017N MA 017N 9 MA 017N Dermatologie et vénéréologie MS 018N 9 MS 018N MA 018N 9 MA 018N - Endocrinologie-diabétologie-nutrition MS 019N 9 MS 019N MA 019N 9 MA 019N Génétique médicale MS 020N 9 MS 020N MA 020N 9 MA 020N Gériatrie MS 021N 9 MS 021N MA 021N 9 MA 021N Gynécologie médicale MS 022N 9 MS 022N MA 022N 9 MA 022N Hématologie MS 023N 9 MS 023N MA 023N 9 MA 023N · Hépato-gastro-entérologie MS 024N 9 MS 024N MA 024N 9 MA 024N Maladies infectieuses et tropicales MS 025N 9 MS 025N MA 025N 9 MA 025N Médecine cardiovasculaire MS 026N 9 MS 026N MA 026N 9 MA 026N Médecine d'urgence MS 027N 9 MS 027N MA 027N 9 MA 027N Médecine et santé au travail MS 028N 9 MS 028N MA 028N 9 MA 028N 9 MA 029N Médecine intensive-réanimation MS 029N 9 MS 029N MA 029N Médecine interne et immunologie clinique MS 030N 9 MS 030N MA 030N 9 MA 030N Médecine légale et expertises médicales MS 031N 9 MS 031N MA 031N 9 MA 031N Médecine nucléaire MS 032N 9 MS 032N MA 032N 9 MA 032N Médecine physique et réadaptation MS 033N 9 MS 033N MA 033N 9 MA 033N Médecine vasculaire MS 034N 9 MS 034N MA 034N 9 MA 034N - Néphrologie MS 035N 9 MS 035N MA 035N 9 MA 035N - Neurologie MS 036N 9 MS 036N MA 036N 9 MA 036N Oncologie option oncologie médicale MS 037N 9 MS 037N MA 037N 9 MA 037N · Oncologie option oncologie radiothérapie MS 038N 9 MS 038N MA 038N 9 MA 038N - Pédiatrie MS 039N 9 MS 039N MA 039N 9 MA 039N - Néonatologie MS 0399N 9 MS 0399N MA 0399N 9 MA 0399N - Pneumologie MS 040N 9 MS 040N MA 040N 9 MA 040N - Psychiatrie MS 041N 9 MS 041N MA 041N 9 MA 041N 9 MS 0411N 9 MA 0411N - Pédopsychiatrie MS 0411N MA 0411N - Radiologie et imagerie médicale MS 042N 9 MS 042N MA 042N 9 MA 042N Rhumatologie MS 043N 9 MS 043N MA 043N 9 MA 043N 9 MS 044N 9 MA 044N - Santé publique MS 044N MA 044N ■ DISCIPLINE BIOLOGIQUE (médecins) - Biologie médicale option biologie générale MS 045N 9 MS 045N MA 045N 9 MA 045N - Biologie médicale option médecine moléculaire, génétique et MA 046N MS 046N 9 MS 046N 9 MA 046N pharmacologie - Biologie médicale option hématologie et immunologie MS 047N 9 MS 047N MA 047N 9 MA 047N - Biologie médicale option agents infectieux MS 048N 9 MS 048N MA 048N 9 MA 048N - Biologie médicale option biologie de la reproduction MS 049N 9 MS 049N MA 049N 9 MA 049N 2 - PHARMACIE - Biologie médicale option biologie générale PS 045N 9 PS 045N PA 045N 9 PA 045N - Biologie médicale option médecine moléculaire, génétique et PS 046N 9 PS 046N PA 046N 9 PA 046N pharmacologie Biologie médicale option hématologie et immunologie PS 047N 9 PS 047N PA 047N 9 PA 047N Biologie médicale option agents infectieu: PS 048N 9 PS 048N PA 048N 9 PA 048N



PS 049N

9 PS 049N

PA 049N

9 PA 049N

- Biologie médicale option biologie de la reproduction

CODE DES PAYS, DES NATIONALITES ET DES SERVICES CULTURELS

		CC	DES
PAYS	VILLE	NAT	SCAC
A			
AFGHANISTAN	Kaboul	212	2120
AFRIQUE DU SUD	Pretoria/Le Cap	303	3030
ALBANIE	Tirana	125	1250
ALGERIE	Alger	352	3520
ALGERIE	Annaba	352	3521
ALGERIE	Constantine	352	3522
ALGERIE	Oran	352	3523
ALGERIE	Tlemcen	352	3524
ALLEMAGNE	Berlin	UE	1420
ANDORRE	Andorre-la-Vieille	AUE	1300
ANGOLA + CABINDA	Luanda	395	3950
ANTIGUA + BARBUDA	Saint John's	441	4410
ANTILLES	Cank Commo		1110
NEERLANDAISES	Willemstad	431	4310
ARABIE SAOUDITE	Riyad	201	2010
ARGENTINE	Buenos Aires	415	4150
ARMENIE	Erevan	252	2520
AUSTRALIE	Canberra	501	5010
AUTRICHE	Vienne	UE	1100
AZERBAIDJAN	Bakou	253	2530
В			
BAHAMAS	Nassau	436	4360
BAHREIN	Manama	249	2490
BANGLADESH	Dacca	246	2460
BARBADE	Bridgetown	434	4340
BELGIQUE	Bruxelles	UE	1310
BELIZE	Belmopan	429	4290
BENIN	Porto Novo	327	3270
BHOUTAN	Thimbu	214	2140
BIELORUSSIE (Bélarus)	Minsk	148	1480
BIRMANIE	Rangoun	224	2240
BOLIVIE	La Paz	418	4180
BOSNIE-			
HERZEGOVINE	Sarajevo	118	1180
BOTSWANA	Gaborone	347	3470
BRESIL	Brasilia	416	4160
BRESIL	Rio de Janeiro	416	4161
BRESIL	Sao Paulo	416	4162
BRUNEI	Bandar Seri Begawan	225	2250
BULGARIE	Sofia	UE	1110
BURKINA FASSO	Ouagadougou	331	3310
BURUNDI	Bujumbura	321	3210
C			
CAMBODGE	Phnom Penh	234	2340
CAMEROUN	Yaoundé	322	3220
CANADA	Ottawa	401	4010
CANADA	Québec	401	4011
CAP VERT (Iles du)	Praia	396	3960
CENTRAFRIQUE (Rép.)	Bangui	323	3230
CEYLAN (Sri Lanka)	Colombo	235	2350

		CODES					
PAYS	VILLE	NAT					
С							
CHILI	Santiago de Chile	417	4170				
CHINE POPULAIRE	Pékin	216	2160				
CHYPRE	Nicosie	UE	2540				
CISJORDANIE	Naplouse / Jérusalem	261	2610				
COLOMBIE	Bogota	419	4190				
COMORES	Moroni	397	3970				
CONGO-BRAZZAVILLE	Brazzaville	324	3240				
CONGO (Rép. Démo.)	Kinshasa	312	3120				
COOK (Iles) / NELLE							
ZELANDE	Avarua	502	5020				
COREE du NORD	Pyongyang	238	2380				
COREE du SUD	Séoul	239	2390				
COSTA RICA	San José	406	4060				
COTE D'IVOIRE	Abidjan	326	3260				
CROATIE	Zagreb	UE	1190				
CUBA	La Havane	407	4070				
D							
DANEMARK	Copenhague	UE	1010				
DJIBOUTI	Djibouti	399	3990				
DOMINIQUE (Iles de la)	Roseau	438	4380				
Е							
EGYPTE	Le Caire	301	3010				
EIRE (Irlande)	Dublin	UE	1360				
EL SALVADOR	San Salvador	414	4140				
EMIRATS ARABES UNIS	Abu Dhabi	247	2470				
EQUATEUR	Quito	420	4200				
ERYTHREE	Asmara	317	3170				
ESPAGNE	Madrid	UE	1340				
ESTONIE	Tallinn	UE	1060				
ESWATINI (1)	Mbabane	391	3910				
ETATS-UNIS	Washington	404	4040				
ETHIOPIE	Addis Abeba	315	3150				
=		0.0	0.00				
F							
FEROE (Iles)	Thorshavn	UE	1010				
FIDJI (Iles)	Suva	508	5080				
FINLANDE	Helsinki	UE	1050				
FRANCE	Strasbourg 1	UE	1001				
		Ì					
G							
GABON	Libreville	328	3280				
GAMBIE	Banjul	304	3040				
GAZA (Cf.							
CISJORDANIE)	Gaza	261	2611				
GEORGIE	Tbilissi	255	2550				
GHANA	Accra	329	3290				
GIBRALTAR	Gibraltar	133	1330				
GRECE	Athènes	UE	1260				
GRENADE	Saint-George's	435	4350				

		СО	DES
GROENLAND	Nuuk	430	4300
GUATEMALA	Guatemala City	409	4090
GUINEE	Conakry	330	3300
GUINEE BISSAU	Bissau	392	3920
GUINEE EQUATORIALE	Malabo / Bata	314	3140
GUYANA	Georgetown	428	4280
			1_00
Н			
HAITI	Port-au-Prince	410	4100
HONDURAS	Tegucigalpa	411	4110
HONG-KONG	Hong-Kong	230	2300
HONGRIE	Budapest	UE	1120
	,		
1			
ILE MAURICE	Port-Louis	390	3900
ILES COOK / N ^{ELLE} ZELANDE	Avarua	502	5020
ILES FEROE	Thorshavn	UE	1010
ILES FIDJI	Suva	508	5080
ILES MALDIVES	Malé	229	2290
ILES MARIANNES NORD	_	229	2290
ILES MARSHALL	Garapan	515	5150
	Majuro	313	5150
ILES SALOMON	Honiara	202	2220
INDE	New Delhi	223	2230
INDONESIE	Jakarta	231	2310
IRAK / IRAQ	Bagdad	203	2030
IRAN	Téhéran	204	2040
IRLANDE (EIRE)	Dublin	UE	1360
ISLANDE	Reykjavik	EEE	1020
ISRAEL	Tel Aviv / Jérusalem	207	2070
ITALIE	Rome	UE	1270
J			
JAMAIQUE	Kingston	426	4260
JAPON	Tokyo	217	2170
JORDANIE	Amman	222	2220
			_
K			
KAZAKHSTAN	Astana	256	2560
KENYA	Nairobi	332	3320
KIRGHIZISTAN	Bichkek	257	2570
KIRIBATI	Tarawa	513	5130
KOSOVO(Cf. SERBIE)	Pristina	121	1212
KOWEIT	Koweit	240	2400
L	\n' \n'	0	0
LAOS	Vientiane	241	2410
LESOTHO	Maseru	348	3480
LETTONIE	Riga	UE	1070
LIBAN	Beyrouth	205	2050
LIBERIA	Monrovia	302	3020
LIBYE	Tripoli	316	3160
LIECHTENSTEIN	Vaduz	EEE	1130
LITUANIE	Vilnius	UE	1080
LUXEMBOURG	Luxembourg Ville	UE	1370

^{*} ARYM = Ancienne république yougoslave de Macédoine

		CODES				
M						
MACAO	Macao	232	2320			
MACEDOINE (ARYM)*	Skopje	156	1560			
MADAGASCAR	Antananarivo	333	3330			
MALAISIE	Kuala Lumpur	227	2270			
MALAWI	Lilongwe/Blantyre	334	3340			
MALDIVES	Malé	229	2290			
MALI	Bamako	335	3350			
MALTE	La Valette	UE	1440			
MARIANNES DU NORD	Garapan					
MAROC	Rabat	350	3500			
MARSHALL (Iles)	Majuro	515	5150			
MAURICE	Port Louis	390	3900			
MAURITANIE	Nouakchott	336	3360			
MEXIQUE	Mexico	405	4050			
MICRONESIE (Etats de la)	Palikir	516	5160			
MOLDAVIE	Chisinau	151	1510			
MONACO	Monte-Carlo	138	1380			
MONGOLIE	Oulan Bator	242	2420			
MONTENEGRO	Podgorica	121	1211			
MOZAMBIQUE	Maputo	393	3930			
MYANMAR (BIRMANIE)	Rangoon	224	2240			
N						
NAMIBIE	Windhoek	311	3110			
NAURU	Yaren	507	5070			
NEPAL	Katmandou	215	2150			
NICARAGUA	Managua	412	4120			
NIGER	Niamey	337	3370			
NIGERIA	Abuja / Lagos	338	3380			
NIUE / N ^{ELLE} ZELANDE	Alofi	502	5020			
NORVEGE	Oslo	EEE	1030			
NOUVELLE GUINEE -	Port-Moresby	510	5100			
PAPOUASIE						
NOUVELLE ZELANDE	Wellington	502	5020			
•						
0		050	0500			
OMAN	Mascate	250	2500			
OUGANDA	Kampala	339	3390			
OUZBEKISTAN	Tachkent	258	2580			
P						
PAKISTAN	Islamabad / Karachi	213	2130			
PALAU / BELAU	Koror	213	2130			
PALESTINE (Cf.	KOIOI					
CISJORDANIE ET						
GAZA)		261	2610			
PANAMA	Panama	413	4130			
PAPOUASIE - NOUVELLE GUINEE	Port-Moresby	510	5100			
PARAGUAY	Asuncion	421	4210			
PAYS-BAS	Amsterdam	UE	1350			
PEROU	Lima	422	4220			
PHILIPPINES	Manille	220	2200			
POLOGNE	Varsovie	UE	1220			
PORTO RICO	San Juan	432	4320			
PORTUGAL	Lisbonne	UE	1390			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	, : -	1				

		СО	DES		
Q					
QATAR	Doha	248	2480		
R					
REP. DOMINICAINE	Saint-Domingue	408	4080		
REP. TCHEQUE	Prague	UE	1160		
ROUMANIE	Bucarest	UE	1140		
ROYAUME UNI	Londres	UE	1320		
RUSSIE	Moscou	123	1230		
RWANDA	Kigali	340	3400		
	-				
S					
SAINTE LUCIE (IIe)	Castries	439	4390		
SAINT-KITTS ET NEVIS	Basseterre	442	4420		
SAINT-MARIN	Saint-Marin	128	1280		
SAINT-VINCENT /					
GRENADINES	Kingston	440	4400		
SALOMON (Iles)	Honaria	512	5120		
SALVADOR	San Salvador	414	4140		
SAMOA Américaines	Pago-Pago				
SAMOA (Occidentales)	Apia	506	5060		
SAO TOME et PRINCIPE	Sao Tomé	394	3940		
SENEGAL	Dakar	341	3410		
SERBIE-MONTENEGRO	Belgrade	121	1210		
SEYCHELLES (Iles)	Victoria	398	3980		
SIERRA LEONE	Freetown	342	3420		
SINGAPOUR	Singapour	226	2260		
SLOVAQUIE	Bratislava	UE	1170		
SLOVENIE	Ljubljana	UE	1450		
SOMALIE	Muqdisho	318	3180		
SOUDAN	Khartoum	343	3430		
SRI LANKA (CEYLAN)	Colombo	235	2350		
SUEDE	Stockholm	UE	1040		
SUISSE	Berne	AUE	1400		
SURINAM	Paramaribo	437	4370		
SWAZILAND(1)	Mbabane	391	3910		
SYRIE	Damas	206	2060		
JINIE	Damas	200	2000		
Т					
TADJIKISTAN	Douchanbé	259	2590		
TAIWAN	Taipei Dodoma /	236	2360		
TANZANIE		309	3090		
TOUAD	Dar Es-salaam	044	0.440		
TCHAD	N'Djamena Prague	344	3440		
TCHEQUE (REP.)	Prague	UE	1150		
THAILANDE	Bangkok	219	2190		
TIMOR-ORIENTAL	Dili	0.45	0.450		
TOGO TOKELAU (N ^{ELLE}	Lomé	345	3450		
ZELANDE)		502	5020		
TONGA	Nukualofa	509	5090		
TRINITE et TOBAGO	Port of Spain	433	4330		
TUNISIE	Tunis	351	3510		
TURKMENISTAN	Achgabat	260	2600		
	Ankara	208			
TURQUIE	I Alikala	/ (///	2080		

U			
UKRAINE	Kiev	155	1550
URUGUAY	Montevidéo	423	4230
V			
VANUATU	Port-Vila	514	5140
VATICAN (Cité du)		129	1290
VENEZUELA	Caracas	424	4240
VIETNAM	Hanoï	243	2430
W			
Х			
Υ			
YEMEN	Sanaa	251	2510
Z			
ZAIRE (Rép. Dém.			
Congo)	Kinshasa	312	3120
ZAMBIE	Lusaka	346	3460
ZIMBABWE	Harare	310	3100

APATRIDES, REFUGIES POLITIQUES ET BENEFICIAIRE DE LA PROTECTION SUBSIDIAIRE EN FRANCE	Strasbourg 2	995	1002
AUTRES PAYS		990	9900

UE : Union Européenne (28 pays)

EEE: Espace Economique Européen (3 pays)
AUE: "Assimilé" à l'UE (2 pays)
(1) devenu ESWATINI (avril 2018)

OBLIGATIONS VACCINALES

Tout(e) candidat(e) postulant au DFMS ou au DFMSA doit être en règle avec les obligations vaccinales cidessous figurant à l'article 20 de la future convention d'accueil :

Article 20 : Obligations vaccinales préalables

Les articles L.3111-4 et L.3112-1 du Code de la santé publique et l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du code de la santé publique, contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, de vaccination par le BCG, et d'immunisation contre la fièvre typhoïde (pour l'exercice dans un laboratoire de biologie médicale).

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article R.6153-44 du Code de la santé publique, les FFI doivent répondre aux obligations vaccinales des internes prévues à l'article R.6153-7 du même code avant leur entrée en fonction ou au moment de leur inscription dans un établissement d'enseignement.

Le FFI devra donc fournir les certificats de ces vaccinations obligatoires **avant son arrivée** dans les services en joignant une copie du carnet de vaccination à jour au dossier d'inscription adressé à l'université d'accueil et lors de la consultation d'embauche par le médecin du travail de l'Etablissement hospitalier d'affectation.

Certains protocoles vaccinaux exigeant une phase chronologique, vous voudrez bien prendre toutes vos dispositions pour pouvoir être en règle pour votre éventuelle prise de fonction en novembre. Si ce n'était pas le cas, le centre hospitalier refusera votre intégration dans un service ou un laboratoire.

Pour les étudiants porteurs de l'Hépatite B

«...Le HCSP recommande que les personnes porteuses ou infectées chroniques par le VHB ne se voient pas interdire a priori la formation aux études médicales, dentaires, maïeutiques, ou d'infirmier(e) de bloc opératoire (IBODE) mais que l'évaluation du risque de transmission soignant-soigné ait lieu le plus précocement possible pendant les études, et en tout état de cause avant le début des stages cliniques et pour les IBODE avant l'entrée dans la formation... Le HCSP précise ce que doit inclure cette évaluation (type d'acte pratiqué, type d'exercice, possibilités de traitement de la maladie) et ses modalités de réalisation...».

En pratique si la candidature est retenue le DFMS/A :

- ne doit pas se faire vacciner pour hépatite B
- doit contacter directement son chef de service pour connaître les actes autorisés dans le service d'accueil. Si l'étudiant ne souhaite pas dévoiler sa maladie à son chef de service, il peut consulter un autre médecin spécialiste en France.
- doit se présenter obligatoirement à la consultation en médecine du travail du CHU ou de l'hôpital d'accueil dès le début du stage pour refaire le point sur les précautions et officialiser ses restrictions (selon l'avis du spécialiste).
- doit justifier lors de son inscription universitaire d'une assurance professionnelle qui le couvre en France.

15 janvier 2020

LAÏCITE ET NEUTRALITE A L'HOPITAL

Article 19 : Obligation du respect de la laïcité et de la neutralité

Le principe de laïcité de l'Etat et celui de la neutralité des services publics font obstacle à ce que ses agents disposent, dans l'exercice de leurs fonctions, du droit de manifester leurs croyances religieuses. Ce principe vise à protéger les usagers du service public de tout risque d'influence ou d'atteinte à leur propre liberté de conscience et concerne tous les services publics.

Le principe de laïcité doit être appliqué dans tous les établissements publics.

Les présidents d'université ont compétence pour prendre des mesures à l'encontre de tout agent public contractuel qui ne respecterait pas ce principe.

De même, en application de l'article L.6143-7 du code de la santé publique, les directeurs des établissements publics de santé sont chargés de faire respecter strictement le principe de laïcité et de neutralité en sanctionnant systématiquement tout manquement à ces obligations.

La circulaire DHOS/G n°2005-57 du 2 février 2005 relative à la laïcité dans les établissements de santé confortée par la jurisprudence ultérieure rappelle l'obligation de neutralité de tout agent public dans sa tenue vestimentaire, ses actes et ses paroles. Cette obligation impose l'interdiction de port de signes religieux. En effet, lorsqu'ils sont en stage au sein d'un établissement public de santé, les étudiant(e)s sont soumis(e)s à l'obligation de neutralité car ils exercent des fonctions médicales comme des agents du service public.

Article 19bis : Sanction pour non respect de l'article 19

Après un premier rappel aux règles qui s'appliquent à sa situation par l'administration hospitalière, en présence du chef de service, lui demandant de retirer tout signe religieux dans l'enceinte de l'établissement, dans un délai confirmé au médecin par lettre officielle, il sera mis fin aux fonctions d'interne de l'intéressé(e) si dépassé ce délai, le(la) candidat(e) ne respecte pas les modalités précisées par la direction de l'hôpital. La décision prise par le directeur de l'hôpital est envoyée en copie à la faculté de médecine de rattachement et à la faculté de médecine de Strasbourg. Il sera mis définitivement fin, avec la même date d'effet, au DFMSA, sans possibilité de solliciter une nouvelle affectation pour l'année en cours.

+++++++++++++

Reproduire à la main le texte suivant, le dater et le signer et à joindre obligatoirement à votre dossier N^0 1 puis aux dossiers N^0 2 :

« Après avoir pris connaissance des articles 19 et 19bis ci-dessus de la convention d'accueil, je m'engage à respecter les principes intangibles de laïcité et de neutralité durant l'exercice de mes fonctions d'interne dans le service et dans l'hôpital d'affectation. »

Α	le.	Signature :

ANNEXES 2D - A

D.F.M.S. et D.F.M.S.A. - MEDECINE (2020-2021) POSTES DE F.F.I. OUVERTS AU 1er NOVEMBRE 2020 (Arrêté du ...)

CONTINGENT NATIONAL 1ère partie

	30 SPECIALITES MEDICLES																																
	on on logie rition ogie avail limation o-clinique es méd.																																
	je.	ologiqu	nimatio	énérol	o-Nutr	edicale	0	iédical	gie	ntérolo	s et tro	vascu	rgence	au tra	Réan	ounuc	pertis	cléaire	de réa	culaire	jie	<u>.e</u>	ı médi	radioth			gie			rie mé	gie	enb	_
FACULTES DE MEDECINE	Allergologie	Anatomie pathologique	Anesthésie-réanimation	Dermatologie et vénérologie	Endocrino-diabéto-Nutrition	Génétique médicale	Gériatrie	Gynécologie médicale	Hématologie	Hépato-gastro-entérologie	Maladies infectieuses et tropicales	Médecine cardio-vasculaire	Médecine d'urgence	Médecine et santé au travail	Médecine intensive - Réanimation	Médecine interne et immuno-clinique	Médecine légale et expertises méd.	Médecine nucléaire	Médecine physique et de réadaptation	Médecine vasculaire	Néphrologie	Neurologie	Oncologie : option médicale	Oncologie : option radiothérapie	Pédiatrie	Néonatologie	Pneumologie	Psychiatrie	Pédopsychiatrie	Radiologie et Imagerie médicale	Rhumatologie	Santé publique	TOTAL 1
AMIENS																																	T
ANGERS																																	T
BESANCON																																	\vdash
BORDEAUX																																	\vdash
BREST					T	T	T			H	H			H	H	H								H				H			H		\vdash
CAEN																																	\vdash
CLERMONT-FD																													!				T
DIJON					T	T																											\vdash
GRENOBLE																													:				Т
LILLE																																	\vdash
LIMOGES																													:				
LYON (Est-Sud)																													:				1
MARSEILLE																													:				\vdash
MONTPELLIER																																	\top
NANCY																																	
NANTES																																	Т
NICE																													:				Т
ILE-DE-FRANCE (PARIS (1))																																	
POITIERS																																	Т
REIMS																																	Г
RENNES																																	Г
ROUEN																																	П
SAINT-ETIENNE							Г																										Т
STRASBOURG																																	Г
TOULOUSE																																	Г
TOURS																													:				Г
ANTILLES																																	Г
TOTAL-A																																	Т
TOTAL-A1				T	T	T	T																						:				Т

ATTENTION: TOUS CES POSTES NE SONT PAS LOCALISES UNIQUEMENT EN CHU

^{*} PARIS : 20 postes de pédiatrie + 15 postes de néonatologie

⁽¹⁾ Un seul dossier de candidature pour l'Ille-de-France identifié «PARIS». Pour chaque spécialité une seule faculté est coordinatrice de la gestion des postes de DFMS et de DFMSA pour l'ensemble des hôpitaux de la Région parisienne. L'hôpital d'affectation sera précisé sur la convention nominative qui sera établie en cas d'acceptation du dossier N°2.

P5 = Paris Descartes / PSO = Paris Sorbonne (ex. P6) / P7 = Paris Diderot / P11 = Paris Sud - Kremlin / P12 = Paris Créteil / P13 = Paris Bobigny / VSP = Paris Versailles

ANNEXES 2D - B

D.F.M.S. et D.F.M.S.A. - MEDECINE (2020-2021) POSTES DE F.F.I. OUVERTS AU 1er NOVEMBRE 2020 (Arrêté du ...)

CONTINGENT NATIONAL

2ème partie

	14 SPÉCIALITÉS CHIRURGICALES													BIOL						
	CTV e e et																			
	-faciale	ale	dique et gie	trique : śdie	trique : iscérale	onstructr	Φ	aire	ulaire	et digesti	e + Sénc	gie	gie	vico-faci			ns*	iens*		2+3
FACULTÉS DE MÉDECINE	Chirurgie maxillo-faciale	Chirurgie orale	Chirurgie orthopédique et Traumatologie	Chirurgie pédiatrique option orthopédie	Chirurgie pédiatrique : option chirurgie viscérale	Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	Chirurgie thoracique	O	Chirurgie vasculaire	Chirurgie viscérale et digestive	Gynécologie-obstétrique + Sénologie	Neurochirurgie	Ophtalmologie	ORL et chirurgie cervico-faciale	Urologie	TOTAL 2	pour Médecins*	pour Pharmaciens*	TOTAL 3	TOTAL1+2+3
AMIENS							:													
ANGERS							i													
BESANCON																				
BORDEAUX																				
BREST							i													
CAEN																				
CLERMONT-FD																				
DIJON																				
GRENOBLE																				
LILLE																				
LIMOGES							:													
LYON (Est-Sud)																				
MARSEILLE																				
MONTPELLIER																				
NANCY							-													
NANTES																				
NICE																				
ILE-DE-FRANCE (PARIS (1))																				
PARIS																				
POITIERS							į													
REIMS																				
RENNES																				
ROUEN																				
SAINT-ETIENNE																				
STRASBOURG							İ													
TOULOUSE																				
TOURS																				
ANTILLES																				
TOTAL																				
TOTAL bis							:													
TOTAL ter																				

ATTENTION: TOUS CES POSTES NE SONT PAS LOCALISES UNIQUEMENT EN CHU

 $^{^{\}star}$ Gynécologie-obstétrique à Paris : classement par Paris 5 DESCARTES / puis inscription à PARIS-SUD

*BIOLOGIE MÉDICALE	Pour MÉDECINS	Nb	pour PHARMACIENS	Nb
Biologie générale				
Médecine moléculaire, génétique et pharmacologie				
Hématologie et immunologie				
Agents infectieux				
Biologie de la reproduction				
TOTAL				

⁽¹⁾ Un seul dossier de candidature pour l'Ille-de-France identifié «PARIS». Pour chaque spécialité une seule faculté est coordinatrice de la gestion des postes de DFMS et de DFMSA pour l'ensemble des hôpitaux de la Région parisienne. L'hôpital d'affectation sera précisé sur la convention nominative qui sera établie en cas d'acceptation du dossier N°2.

P5 = Paris Descartes / PSO = Paris Sorbonne (ex. P6) / P7 = Paris Diderot / P11 = Paris Sud - Kremlin / P12 = Paris Creteil / P13 = Paris Bobigny / VSP = Paris Versailles